

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 4 DECEMBRE 2013

Présidence : Madame Marie-Claire Pharisa, syndique

Citoyennes et citoyens présents : 30 ; conseil communal : 5, soit 35

Conseil communal : Messieurs, Madame

- Daniel Raboud, vice-syndic
- Claudine Castella
- Jean-François Moura
- Philippe Mercier

Secrétaire : Madame Marthe Brodard

Convocation :

- affichée au pilier public dès le 22 novembre 2013 ;
 - publication dans la Feuille officielle numéro 47, du 22 novembre 2013 ;
 - insérée dans le Bulletin d'information numéro 73, distribué à tous les ménages le 19 novembre 2013.
-

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 avril 2013**
- 2. Endiguements de « La Taouna » - torrent « Plan Rion » - secteur « Gros Pas » - Financement**
- 3. Réfection du chemin forestier de « Pra Fleuri II » - Financement**
- 4. Budgets 2014**
 - 4.1. *Présentation générale des budgets de fonctionnement et des investissements*
 - 4.2. *Réfection partielle de la Route de la Cascade et du carrefour (Chemin des Praz)*
 - 4.3. *Remplacement d'une lame à neige*
 - 4.4. *Rapports de la commission financière*
 - 4.5. *Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements*
- 5. Présentation du plan financier 2014-2018**
- 6. Divers**

A 20.00 heures, **Madame la Syndique** ouvre l'assemblée en saluant les personnes présentes ; elle les remercie d'avoir répondu à la convocation.

Madame la Syndique :

- demande s'il y a des remarques concernant le mode de convocation ainsi que l'ordre du jour ;
- rappelle les dispositions de l'article 18 (al. 1, 2 et 3) de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes :

« ¹L'assemblée vote à main levée.

²Toutefois, le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents.

³Le président et les autres membres du conseil communal peuvent voter. Toutefois, ils s'abstiennent lors de l'approbation des comptes par l'assemblée et lorsqu'elle décide une délégation de compétence. ».

- nomme **Messieurs Nicolas Raboud et Philippe Raboud, en qualité de scrutateurs ;**
- excuse l'absence de Mesdames et Messieurs Catherine Raboud, Christiane Vial, Patrice Borcard, André Geinoz, Dominique Borcard.

Aucune remarque n'est formulée ; l'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Les objets inscrits à l'ordre du jour sont présentés, par affichage sur écran, au moyen d'un support informatique, sous format « PowerPoint ».

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 avril 2013

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée du 17 avril 2013 n'est pas lu ; il a été mis à la disposition des citoyens, au Bureau communal, ainsi que publié sur le site internet (art. 13 du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes).

Il est **approuvé** avec remerciements à son auteur.

2. Endiguements de « La Taouna » - torrent « Plan Rion » - secteur « Gros Pas » - Financement (dépense imprévisible et urgente, art. 90 LCo)

En raison de l'urgence des travaux, cette dépense a été présentée à la commission financière le 17 juillet 2013.

Monsieur Jean-François Moura expose qu'une partie de l'enrochement dans le secteur du « Crêt de Gros Pas » s'est effondré. Le lit de la rivière s'est creusé de 1,50 m. Par conséquent, la route est devenue instable.

Trois seuils ont été aménagés. Des travaux de consolidation ont été exécutés, soit : mise en place de blocs de pierre, reconstruction partielle de murs.

Le financement de cet objet est établi comme suit :

- Travaux de génie civil :	70'000 fr.
- Subvention cantonale : 32 %, arrondie à :	-22'500 fr.
- Subvention fédérale : 35 % :	<u>-24'500 fr.</u>
- Solde à la charge de la commune :	<u>23'000 fr.</u>

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur Moura donne lecture d'un rapport qui indique la couverture financière, la durée et le montant annuel des charges (amortissement et intérêts) – cf. fiche, ci-annexée, qui fait partie intégrante du présent procès-verbal (pièce numéro 1). Les charges annuelles sont estimées à **1'380 fr.**

Monsieur Laurent Borcard s'interroge au sujet de l'enfoncement du lit de « La Taou-na ». La production d'électricité par la société Sainte-Anne Energie serait-elle à l'origine de cette situation ?

Monsieur Jean-François Moura l'informe que ce secteur fait l'objet d'un suivi et que les matériaux s'égalisent.

Madame la Syndique ajoute que les intempéries de l'été 2005 sont une cause de ce phénomène.

Monsieur Borcard observe que les travaux de remise en état doivent être réalisés « à la lune montante ».

Le conseil prend acte de cette remarque.

3. Réfection du chemin forestier de « Pra Fleuri II » - Financement (dépense imprévisible et urgente, art. 90 LCo)

Monsieur Jean-François Moura présente cet investissement.

Au printemps 2013, le chemin situé au sud-ouest du chalet s'est affaissé sur plus de la moitié de sa largeur. Cet affaissement a eu lieu à l'endroit où l'enrochement qui le soutient s'est érodé (longueur : environ 20 m.). Un éboulement s'est également produit au départ du chemin, côté amont.

Monsieur Moura précise que ce chemin va en direction du « Fenil Derrey ».

Le financement de cet objet est établi comme suit :

- Travaux de génie civil	45'000 fr.
- Subvention cantonale : 60 % :	<u>-27'000 fr.</u>
- Solde à la charge de la commune :	<u>18'000 fr.</u>

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur Moura donne lecture d'un rapport qui indique la couverture financière, la durée et le montant annuel des charges (amortissement et intérêts) – cf. fiche, ci-annexée, qui fait partie intégrante du présent procès-verbal (pièce numéro 2). Les charges annuelles sont estimées à **1'620 fr.**

Rapport de la commission financière

« Suite à l'effondrement d'une partie de l'enrochement dans le secteur Gros Pas, la route était devenue instable. Pour une question de sécurité, des travaux de consolidation étaient urgents.

Pendant l'hiver 2013, un éboulement important a eu lieu au chemin forestier de Pra Fleuri, juste après le chalet. La route n'était plus praticable en véhicule ou avec du bétail. Afin d'éviter une aggravation de la situation, des travaux de réfection ont été effectués par l'équipe communale.

N'ayant pas la possibilité de consulter l'assemblée communale dans un délai raisonnable, le conseil communal a sollicité le préavis de la commission financière pour entreprendre immédiatement ces travaux.

Ces 2 investissements nous ont été présentés en détail par les autorités communales en date du 17 juillet 2013.

Devant l'urgence de la situation et pour une question de sécurité, la commission financière n'a pu qu'émettre un préavis favorable pour ces travaux.

Aussi, nous vous recommandons d'approuver ces investissements de respectivement Fr. 70'000.- et Fr. 45'000.-.

Les membres de la commission financière :

Mireille Baechler
Pierre Borcard
Thierry Sottas »

Ce rapport est signé : Thierry Sottas, président ; il est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 3).

- Soumis au vote, les endiguements de « La Taouna » - torrent « Plan Rion » - secteur « Gros Pas », ainsi que le financement y relatif sont acceptés, à l'unanimité.
 - Soumis au vote, la réfection du chemin forestier de « Pra Fleuri II », ainsi le financement y relatif sont acceptés, à l'unanimité.
-

4. Budgets 2014

Les personnes présentes ont reçu un exemplaire des budgets (fonctionnement et investissements).

4.1. Présentation générale des budgets de fonctionnement et des investissements

Les budgets précités ont fait l'objet d'un rapport publié dans le bulletin d'information numéro 73, pages 4 à 8 ; ils pouvaient être consultés au Bureau communal pendant les dix jours qui ont précédé la présente assemblée.

- Budget de fonctionnement

Madame Marie-Claire Pharisa, syndique, responsable des finances, donne connaissance du rapport qu'elle a établi à l'intention de l'assemblée (pièce numéro 4), rapport joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante).

Chapitre 720 – Gestion des déchets – position 311.01 – 10'700 fr.

Madame la Syndique cède la parole à Monsieur Jean-François Moura, conseiller communal, responsable de la gestion des déchets.

Dans le but de rationaliser leur remplissage, les bennes destinées au papier et aux déchets encombrants seront placées vis-à-vis. Elles seront ouvertes sur la partie supérieure.

Sous la position susmentionnée, est budgétisé un montant de **10'700 fr.** destiné à l'achat d'une plate-forme qui permettra d'accéder aux bennes, au moyen d'escaliers à chaque extrémité.

Monsieur Moura recommande de démonter les objets et de les compresser. Il invite chacun à déposer les déchets : papier et encombrants, dans la benne idoine.

Cette réorganisation a pour but de réduire les frais de transport et de faire face au volume croissant à éliminer.

La présentation du budget ne suscite pas de question.

Madame la Syndique ajoute que lors de l'analyse dudit budget, il a été constaté une importante augmentation des charges liées. Elle présente un tableau récapitulatif et poursuit la lecture de son rapport, ci-annexé (pièce numéro 4).

Le budget de fonctionnement 2014 solde comme suit :

- revenus :	4'129'127.00 fr.
- charges :	4'167'412.00 fr.
excédent de dépenses :	<u>38'285.00 fr.</u>

- Budget des investissements

Madame la Syndique souligne l'importance des charges inhérentes aux travaux en cours dans le centre du village (assainissement des infrastructures de services). Toutefois, il convient de suivre l'entretien des autres tronçons de route.

Les investissements budgétisés en 2014 sont les suivants :

4.2. Réfection partielle de la Route de la Cascade et du carrefour (Chemin des Praz) – 25'000 fr.

4.3. Remplacement d'une lame à neige – 22'000 fr.

4.2. Réfection partielle de la Route de la Cascade et du carrefour (Chemin des Praz) – 25'000 fr.

Monsieur Daniel Raboud, vice-syndic, responsable des routes communales, illustre le tronçon par la projection de photographies. Celui-là s'étend depuis le pont du cimetière jusqu'au carrefour de la Grotte. L'aménagement actuel du rond-point : Route de la Cascade / Chemin des Praz est sommaire. Les conducteurs, notamment de convois agricoles et de camions abîment la partie herbeuse.

Le projet prévoit un rétrécissement de cet espace, l'implantation centrée de la croix de mission. Le candélabre sera déplacé.

En outre, la route sera remise en état au moyen de bandes goudronnées.

Ces travaux de réfection permettent de prolonger la durée de ces infrastructures d'une dizaine d'années.

Cet investissement est devisé à **25'000 fr.**

Conformément à l'article 48 RELCo, **Monsieur Raboud** donne lecture d'un rapport qui indique la couverture financière, la durée et le montant annuel des charges (amortissement et intérêts) – cf. fiche, ci-annexée, qui fait partie intégrante du présent procès-verbal (pièce numéro 5). Les charges annuelles sont estimées à **2'250 fr.**

4.3. Remplacement d'une lame à neige – 22'000 fr.

Monsieur Daniel Raboud expose que la commune possède deux lames à neige. Outre le réseau des routes communales, le personnel d'exploitation déneige les espaces sur lesquels sont implantées les infrastructures militaires.

Les prestations de déneigement concernant lesdites infrastructures sont facturées à la Confédération.

La lame qui sera remplacée est un modèle de 1992. Elle a été achetée, en 2004, d'occasion. Il en a été fait usage pendant huit ans.

La deuxième lame est un modèle de l'année 2000. Elle est essentiellement utilisée pour dégager le secteur village. Elle fait l'objet de travaux annuels d'entretien (changement des pièces d'usure).

Monsieur Raboud souligne le bon fonctionnement du service de déneigement.

Cet investissement est devisé à **22'000 fr.**

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur Raboud donne lecture d'un rapport qui indique la couverture financière, la durée et le montant annuel des charges (amortissement et intérêts) – cf. fiche, ci-annexée, qui fait partie intégrante du présent procès-verbal (pièce numéro 6). Les charges annuelles sont estimées à **3'740 fr.**

Récapitulation des investissements soumis à la présente assemblée

- Réfection partielle de la Route de la Cascade et du carrefour (Chemin des Praz) :	25'000.00 fr.
- Remplacement d'une lame à neige :	22'000.00 fr.
	<hr/>
Total des investissements budgétisés en 2014	47'000.00 fr.

Madame la Syndique énumère les investissements qui ont fait l'objet de décisions d'assemblées antérieures :

- Assainissement des infrastructures de services du centre du village (part secteur routier) - étape 2014	442'900.00
- Assainissement des infrastructures de services du centre du village (part service eau potable) - étape 2014	154'500.00
- Assainissement des infrastructures de services du centre du village (part service des eaux usées) - étape 2014	432'600.00
- Travaux d'endiguement suite aux intempéries 2005-2007 Protection contre les crues - mesure 113	35'000.00
- Elaboration d'un PAD - "Pra de Neirivue"	40'000.00
	<hr/>
	1'105'000.00

Elle ajoute que les travaux d'endiguement, soit la réalisation de la mesure exigée par le Service des ponts et chaussées, section lacs et cours d'eau (mesure 113) seront exécutés au printemps 2014. Ces travaux consistent en l'aménagement d'un gendarme couché à la hauteur de l'école.

4.4. Rapport de la commission financière

Monsieur Thierry Sottas, président de la commission financière, donne lecture du rapport de ladite commission, ci-après reproduit (pièce numéro 7) :

« Budget de fonctionnement

Lors de notre séance du 13 novembre, les personnes compétentes nous ont expliqué chapitre par chapitre les particularités du budget 2014. Il apparaît que ce budget, établi selon les règles de prudence qui doivent prévaloir dans ce genre d'exercice, fait ressortir une perte de Fr. 38'285.- pour l'exercice 2014.

Nous constatons que les charges liées cantonales et de district sont en constante augmentation et restreignent toujours davantage l'influence du conseil communal sur les finances de la commune. Pour preuve, le total des charges liées du budget 2014 a augmenté de Fr. 136'738.- par rapport au budget 2013 et représente 71.12% des revenus fiscaux, malgré l'augmentation du coefficient de l'impôt de 70 à 80% acceptée par l'assemblée générale 2012.

Toutes les questions de la commission financière ont obtenu réponses. Par conséquent, nous proposons à l'assemblée d'accepter le budget de fonctionnement 2014 tel que présenté.

Budget des investissements

Les divers investissements proposés ce soir nous ont également été présentés en détail lors de notre séance du 13 novembre et ne font pas l'objet de remarques particulières.

Aussi, la commission financière recommande-t-elle à l'assemblée d'accepter le budget des investissements tel que présenté.

Nous tenons à remercier le conseil communal ainsi que Madame Beaud, caissière, pour la qualité de leur travail.

Les membres de la commission financière :

Mireille Baechler
Pierre Borcard
Thierry Sottas »

Ce rapport est signé : Thierry Sottas, président ; il est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 7).

Madame la Syndique remercie la commission financière de sa bonne collaboration.

4.5. Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements

a) Vote du budget de fonctionnement :

Soumis à l'assemblée, le budget de fonctionnement, dont :

- les revenus s'élèvent à :	4'129'127.00 fr.
- les charges à :	4'167'412.00 fr.

excédent de dépenses :	<u>38'285 fr.</u>
-------------------------------	--------------------------

est adopté, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.

b) Vote du budget des investissements :

4.2. Réfection partielle de la Route de la Cascade et du carrefour (Chemin des Praz) – 25'000 fr.

Soumis à l'assemblée, cet objet est admis, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.

4.3. Remplacement d'une lame à neige – 22'000 fr.

Soumis à l'assemblée, cet objet est admis, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.

Compte tenu de ce qui précède (comprises les dépenses relatives aux investissements, dont la réalisation a été reportée ou planifiée en 2014), le budget des investissements est dès lors admis. Il est récapitulé comme suit :

	Dépenses	Recettes
- Investissements projetés en 2014, soumis à la présente assemblée	47 000 fr.	
- Report des investissements décidés lors d'assemblées précédentes	1'105'000 fr.	268'400.00 fr.
	1'152'000 fr.	268'400 fr.
Excédent global de dépenses		883'600 fr.
Totaux égaux	<u>1'152'000 fr.</u>	<u>1'152'000 fr.</u>

Madame la Syndique remercie l'assemblée de sa confiance ; elle remercie également Madame Jeannette Beaud, caissière, du travail accompli avec compétence tout au long de l'année.

5. Présentation du plan financier 2014-2018

Madame Marie-Claire Pharisa, syndique, a établi, à l'intention de l'assemblée, un rapport relatif à la mise à jour du plan financier, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 8). Ledit plan a été soumis à la commission financière, pour préavis à l'intention du conseil.

Conformément à l'article 10 lit. r) de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, l'assemblée prend acte du plan financier et de ses mises à jour.

Madame la Syndique remercie la commission financière, ainsi que Madame Jeannette Beaud.

6. Divers

a) Révision du plan d'aménagement local

Madame la Syndique informe l'assemblée que le dossier relatif à la révision du plan d'aménagement local (PAL) sera déposé incessamment, pour examen préalable, auprès du Service des constructions et de l'aménagement. Il sera mis en circulation dans vingt-cinq services de l'Etat. La durée de cet examen est estimée à environ huit mois.

Elle renseigne l'assemblée au sujet de la mise en œuvre de la modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT).

- Elle rappelle que le 3 mars 2013, le peuple a accepté une révision partielle de la LAT.
- Les modifications concernent principalement l'urbanisation (zones à bâtir) et les surfaces d'assolement.
- Le dimensionnement de la zone à bâtir ne devrait plus être déterminé à l'échelle communale.
- Toute nouvelle zone à bâtir devra être compensée par une surface déclassée équivalente.
- De nouvelles zones à bâtir ne pourront plus être créées sur des surfaces d'assolement.

- Dans certains cas, les nouvelles zones à bâtir ne pourront plus être affectées à l'habitat à faible densité.
- L'utilisation du sol sera densifiée.
- Le Conseil d'Etat, ainsi que l'Association des communes fribourgeoises sont opposés à l'ordonnance relative à la modification de la LAT. Ils demandent que le projet soit fondamentalement retravaillé et l'entrée en vigueur de la nouvelle loi repoussée.
- Il résulte de ces nouvelles dispositions une incertitude quant à l'approbation du PAL tel que présenté.

b) Assainissement des infrastructures de services - centre du village

Monsieur Daniel Raboud communique les informations suivantes relatives à l'objet cité en titre :

- Les travaux, étapes 1 et 2, secteur Rue Saint-Jacques, ont débuté à fin août 2013. Il projette une série de photos.
- Ceux de terrassement sont importants.
- Le réseau des canalisations est entièrement réaménagé. Les conduites anciennes sont remplacées : amenée d'eau, séparation et évacuation des eaux claires et des eaux usées ; mise en souterrain des conduites d'électricité, de téléphone, de télé-réseau, conduites auxquelles s'ajoute celle de gaz naturel. Des regards sont posés à chaque raccordement.
- Les propriétaires bordiers ont la faculté de raccorder leur maison au réseau de gaz.
- Les points lumineux seront remplacés par un éclairage (lanternes) selon le système "LED", d'où une économie de consommation d'énergie.
- La pose d'une première couche de revêtement bitumineux sur le tronçon entre le Chemin de la Fruitière et la Place Crey-Corbey sera exécutée vendredi 6 décembre 2013. L'entier de la Rue Saint-Jacques devrait être revêtu avant Noël, soit le 18 décembre 2013.
- Initialement, le conseil a prévu un revêtement monocouche. Afin d'éviter de multiples joints de reprise, il a reconsidéré sa position et a opté en faveur de la pose d'un revêtement qui comprendra deux couches. Le tapis final, de qualité MR8 sera posé après les travaux, soit en été 2015.

Cette option permettra d'exécuter la suite des travaux par étapes plus courtes et de limiter ainsi les inconvénients que doivent supporter les riverains. De plus, la durabilité du tapis est supérieure à dix ans.

- La conduite d'eau du Chemin de la Fruitière, dont l'état était dégradé a dû être remplacée.
- Monsieur Olivier Jaquet a consenti à laisser à disposition un jardinet (art. 4103, d'une surface de 26 m²). Ce terrain permettra d'aménager le carrefour. Un point lumineux sera installé.
- Les propriétaires sont amenés à renouveler leurs branchements privés. En effet, pendant une période de cinq ans, à compter de la fin des travaux, le conseil ne pourra pas accepter de fouilles qui traverseront les routes, remises à l'état de neuf.
- Une cunette bordera l'entier de la Rue Saint-Jacques.

Conduite de gaz – tronçon entre la Gravière JPF SA et le village

Pour répondre à une question de **Monsieur Laurent Borcard**, **Monsieur Daniel Raboud** l'informe que le tracé n'est pas encore défini. Il y a lieu de tenir compte des contraintes liées à la nappe phréatique, aux zones de protection, etc.

Cette conduite est soumise à l'obligation de permis de construire selon la procédure ordinaire (enquête publique).

c) Projet de construction d'une centrale de biogaz - Groupe E - Greenwatt SA, à Granges-Paccot - Vanils Energie SA

Monsieur Gérald Raboud demande des nouvelles concernant le projet de construction d'une centrale de biogaz.

Réponse de **Madame la Syndique** : les requérants attendent l'octroi du permis de construire. Celui requis pour l'aménagement d'un réseau de conduites de lisier et de digestat sera refusé.

d) Route de la Gare - circulation des piétons et des cyclistes

Monsieur Alex Beaud observe que la plupart des piétons et des cyclistes qui circulent sur la Route de la Gare ne sont pas équipés d'éclairage ni de bandes réfléchissantes. Les automobilistes sont surpris.

Le conseil prend note de cette remarque.

e) Lampadaire numéro 7765, en bordure de l'immeuble numéro 4125, propriété de Monsieur Antoine Borcard

Madame Doris Calmel interroge le conseil au sujet de l'enlèvement du lampadaire susmentionné. Elle demande si la population est informée.

Madame la Syndique lui répond que le passage desservi est privé. Les propriétaires concernés ont été avisés de cette suppression. Il n'y a, dès lors, pas lieu d'étendre l'information à la population.

f) Chemin des Noisetiers

Monsieur Pierre Bovet propose de couvrir les emplacements prévus pour la pose de candélabres. Ces cavités peuvent être dangereuses.

Les points lumineux sont installés au fur et à mesure des maisons qui se construisent. Toutefois, le conseil veillera à écarter tout danger.

g) Nomination de Monsieur Marc Beaud, en qualité de nouveau commandant du CSP de Bas-Intyamon

Monsieur Daniel Raboud fait part à l'assemblée de la nomination de Monsieur Marc Beaud, ici présent, en qualité de nouveau commandant du Corps des sapeurs-pompiers de Bas-Intyamon, avec grade de capitaine.

En 1993, Monsieur Beaud a commencé sa carrière de pompiers à Bulle.

Le 1er janvier 2002, il a rejoint le CSP de Grandvillard. Il est devenu lieutenant en 2003. Depuis lors, il fonctionne en qualité d'officier - chef de la section des porteurs d'appareils respiratoires.

En 2012, il a suivi le cours destiné aux nouveaux commandants.

Monsieur Beaud prendra sa nouvelle fonction de commandant du CSP de Bas-Intyamon le 1er janvier 2014.

Au nom du conseil, Monsieur Raboud lui souhaite plein succès.

L'assemblée applaudit.

h) Monsieur Francis Borcard, employé communal - départ à la retraite

Madame la Syndique communique à l'assemblée le message suivant :

" Mesdames, Messieurs,

En 1975, la commune recherchait un piqueur pour tous les travaux d'entretien du village. La personne recherchée devait être polyvalente et disponible. Il fallait avoir des connaissances d'installateur, de fontainier, savoir manier la pelle et le balai. Aux heures creuses, il fallait également se rendre en forêt avec scie et tronçonneuse. En plus, il fallait être disponible pour les ensevelissements.

Le jeune Francis Borcard (26 ans), père de famille et domicilié dans le village avait toutes les qualités requises pour assurer ces charges et il l'a prouvé.

Il a été sollicité de toute part, ce qui a favorisé ses connaissances du territoire communal, mais principalement de son sous-sol. Il est aujourd'hui, ce que l'on peut appeler « La mémoire du village ». C'est un bien précieux malgré tous les logiciels informatiques.

En ce début décembre 2013, Francis prend sa retraite. C'est une retraite bien méritée, après 38 ans de labeur effectué par tous les temps.

Au nom du conseil communal d'aujourd'hui et d'hier, je tiens à le remercier pour tout ce qu'il a entrepris pour la commune, pour sa disponibilité et sa simplicité.

Je lui souhaite de pouvoir profiter longtemps des années qui s'annoncent avec la satisfaction du devoir accompli".

L'ordre du jour est épuisé ; personne ne demande plus la parole.

Pour terminer, **Madame la Syndique** remercie les participants de l'intérêt porté à la bonne marche des affaires et de la confiance accordée.

Elle remercie également ses collègues de leur travail, accompli avec sérieux tout au long de l'année.

Elle exprime la reconnaissance du conseil à l'intention de Mesdames Marthe Brodard et Jeannette Beaud ; elle les remercie des tâches qu'elles exécutent avec compétence, ainsi que de leur collaboration.

Elle souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à leurs familles une lumineuse fête de Noël, ainsi qu'une heureuse année 2014.

Madame la Syndique clôt l'assemblée à 21.25 heures; elle invite les citoyens à partager une verrée à l'Hôtel du Vanil-Noir.

La secrétaire :



Marthe Brodard

La syndique :



Marie-Claire Pharisa